

SECRÉTAIRES

La Commission scolaire des Phares est présentement à la recherche de candidates et de candidats afin de combler des remplacements de courte et longue durée pour l'année scolaire 2019-2020.

Formation requise : Diplôme d'études professionnelles en secrétariat, diplôme d'études collégiales en bureautique ou attestation d'études collégiales en bureautique;

Exigences spécifiques : Connaissance de niveau intermédiaire du logiciel Word;
Connaissance de base du logiciel Excel;
Bonne maîtrise de la langue française;

Échelle salariale : Entre 20,55 \$ et 22,35 \$ de l'heure, selon la formation et l'expérience pertinente;

Nombre d'heures : Temps plein, temps partiel et sur appel;

Lieu : Écoles du territoire de la Commission scolaire des Phares.

APERÇU DES PRINCIPALES FONCTIONS

- Effectuer la saisie à l'ordinateur, de textes et diverses données;
- Assister une ou plusieurs personnes en exécutant des tâches de secrétariat;
- Effectuer des communications téléphoniques;
- Au besoin, accomplir toute autre tâche connexe.

Le plan de classification, dont l'adresse internet se trouve au bas du présent affichage, présente une description détaillée des tâches de secrétaire.



COMMENT POSTULER

1. Rendez-vous à l'adresse suivante pour créer votre dossier candidature : <https://candidat.csphares.qc.ca/asp/candidat.aspx>;
2. Compléter tous les onglets de la demande en ligne;
3. Sous l'onglet « Emplois », assurez-vous de sélectionner le bon titre d'emploi :
 - 3.1 Catégorie d'emploi : « Soutien administratif »;
 - 3.2 Emploi / champ / spécialité : « Secrétaire ».
4. Faites parvenir votre curriculum vitae à l'adresse courriel suivante : candidatures@csphares.qc.ca.

Nous souscrivons à un programme d'accès à l'égalité en emploi et nous encourageons les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins.

**NOUS VOUS REMERCIONS DE L'INTÉRÊT QUE VOUS PORTEZ À LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES.
TOUTEFOIS, NOUS COMMUNIQUERONS UNIQUEMENT AVEC LES PERSONNES RETENUES.**

Plan de classification :

http://cpn.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/CPNCF/11_Plan_class/soutien/2017_10_30_Plan_Class_Soutien_10_nov_2015_siqnets.pdf